



# REVUE A MI-PARCOURS de la STRATEGIE NATIONALE DU HANDICAP

## SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

**Palais du Peuple, 27 au 30 novembre 2023**

# Sommaire

- I. Objectifs et destinataires de la revue à mi-parcours**
- II. Méthodologie adoptée**
- III. Opportunités de la SNH**
- IV. Défis rencontrés lors de la mise en œuvre de la SNH**
- V. Recommandations**
- VI. Prochaines étapes**

# 1.Objectifs de la revue à mi-parcours de la SNH

- Evaluation de la pertinence et l'actualité des objectifs et des priorités de la SNH
- Analyser l'efficacité des programmes et des actions mis en place pour atteindre les objectifs.
- Evaluer l'efficacité de l'allocation des ressources et des mécanismes de suivi et évaluation
- Recommander des ajustements ou des améliorations pour renforcer la mise en oeuvre

## 2. Destinataires de la revue à mi-parcours

- L'ANPH
- Les Ministères sectoriels
- Les organisations associatives de personnes handicapées
- Les partenaires au développement, etc.

## II. Méthodologie adoptée



REVUE DOCUMENTAIRE



ENTRETIENS PARTIES  
PRENANTES (ministères,  
entités parapubliques,  
élus locaux)



ENTRETIENS FOCUS  
GROUP (associations des  
PH)

ENTRETIENS FOCUS  
GROUP ET MINI-FORUM  
DANS LES REGIONS  
(associations, PH,  
autorités locales)

# III. Résultats du diagnostic: Opportunités de la SNH

# Opportunité : un arsenal juridique bien fourni pour les droits des PH

- Ratification par le Gouvernement de la CRDH en 2010
  - Création de l'ANPH en 2018
  - Loi relative à la protection et la promotion des personnes à besoins spéciaux
  - 2020: Mise en place de décrets sur l'emploi des PH et l'institutionnalisation de la Carte Inclusion Mobilité pour les PH
  - 2021 : Elaboration de la Stratégie Nationale du Handicap
- 2022:
- Loi n°151/AN/22/8ème L du 18 Juillet 2022 abrogeant et remplaçant les dispositions de la loi relative à la promotion et protection des droits des personnes à besoins spéciaux (personnes en situation de handicap)
  - Décret sur l'adoption du Plan d'Action National 2022-2024 de la Stratégie Nationale du Handicap 2021-2025;
  - Décret de création du comité National Technique chargé du suivi de la SNH.

# Opportunité: le leadership Présidentiel et l'ANPH, une agence avec des missions transversales

- L'agence est placée sous la tutelle de la Présidence
- Engagement du Président de la République S.E Ismail Omar Guelleh pour la visibilité des actions sur le handicap (le Grand Prix du Chef de l'Etat) et le renforcement de capacités de l'ANPH
- Missions transversales de l'ANPH:
  - Garantir les droits sociaux fondamentaux (santé, éducation, emploi et formation professionnelle) en collaboration avec les différents ministères impliqués dans les questions de handicap,
  - Coordonner et unifier les initiatives nationales et internationales à multiples facettes,
- Actions structurantes de l'ANPH en faveur des PH depuis sa création.



# Opportunité : un comité National Technique chargé du Suivi/Evaluation de la SNH

Le Comité est composé de deux organes:

- **Un comité interministériel** présidé par le Premier Ministre et chargé de proposer des orientations stratégiques et de suivre la mise en œuvre de la SNH
- **Un comité technique** composé des représentants ministériels, des partenaires techniques et financiers. Ce comité est chargé de définir les rôles et responsabilités des acteurs sectoriels et autres représentants, de suivre, superviser et évaluer les activités de la SNH.

# Opportunité: des plans de travail annuels signés avec quatre ministères

- Pour la mise en œuvre de 4 piliers de la Stratégie
  - Santé, Education, Protection sociale et Emploi,
  - Etablissement de points focaux dans la plupart des ministères sectoriels
  - Suivi par l'ANPH de la mise en œuvre de l'exécution du plan de travail par les ministères sectoriels.

# IV. Résultats du diagnostic : Défis rencontrés pour la mise en œuvre de la SNH

# 1. Défi opérationnel d'exécution du plan d'action de la SNH

Une revue de l'analyse du plan d'action de la SNH a révélé les résultats suivants:

- La SNH et son plan d'action sont ambitieux en termes d'opérationnalisation pour une durée de cinq années,
- Manque de données et statistiques régulières, fiables et mises à jour sur le handicap,
- Moins de 40% de taux d'exécution sur les trois piliers du plan d'action triennal de la SNH
- Certains plans de travail annuels avec des ministères ont été signés récemment: pas le temps matériel d'exécuter les activités planifiées avec l'ANPH,

## 2. Défi de coordination entre l'ANPH et les ministères sectoriels

- Les perceptions des acteurs publics interrogés sur la revue à mi-parcours sont que cet exercice est trop précoce dans la mise en œuvre de la SNH (certains PTA ont été signés récemment)
- Faiblesse de la coordination des sectoriels et l'ANPH (il faut revoir le rôle des points focaux : fiche de poste, formations, appui matériel, etc)
- Manque de vision intégrée sur l'appui et l'accompagnement des personnes handicapées dans la prestation de services (lier les services destinés aux personnes handicapées dans toute la dimension socioéconomique de leur développement) : programmes sociaux éclatés et coûteux, erreurs d'inclusion et d'exclusion, etc.

# 3. Défi d'appropriation intersectorielle de la SNH

- Manque de sensibilisation des ministères sectoriels, de la société civile, des médias, du secteur privé : peu de mobilisation autour de la question du handicap
- La SNH est perçue comme la « stratégie de l'ANPH »: pas d'intégration de cette stratégie au niveau des politiques sectorielles,
- Certains ministères exécutent le PTA avec l'ANPH à part de leur politique sectorielle: démarche plus coûteuse, moins intégrée, etc..

### 3. Défi de faiblesse de capacités à tous les niveaux:

- Les départements sectoriels ne sont pas suffisamment outillés pour traiter la question du handicap (prise en charge, accueil, éducation, emploi,etc),
- Faiblesse de capacités d'action des OSC des personnes handicapées pour les actions suivantes : sensibilisation des parents, détection communautaire des personnes handicapées vulnérables, etc.
- Difficultés de faire appliquer le décret d'employabilité des personnes handicapées par les entreprises privées et les administrations publiques,

### 3. Défi de faiblesse de capacités à tous les niveaux (suite)

- Peu de sensibilisation du grand public via les médias sur les droits des PH en terme d'inclusion sociale
- Pas assez de financement pour la mise en œuvre du plan d'action de la SNH.
- Les PH ne connaissent pas suffisamment leurs droits et les programmes auxquels elles peuvent accéder en terme de formation, activité génératrice de revenus, programmes sociaux, etc



# V. Les recommandations

# 1. Au niveau institutionnel

- Tenir plus de réunions du Comité National Technique (à ce jour, le Comité interministériel ne s'est réuni qu'une fois et le comité technique que deux fois) : plus d'actions correctives sur la mise en œuvre de la SNH
- Intégrer la SNH dans les politiques sectorielles des ministères impliqués dans sa mise en œuvre (Santé, Education, Affaires sociales, Femme et Famille, Emploi, etc),
- Revoir le rôle et les responsabilités des points focaux au sein de chaque ministère, les former, les outiller pour un meilleur suivi de la coordination avec l'ANPH

# 1. Au niveau institutionnel (suite)

- Renforcer les capacités des cadres des ministères et entités publiques, parapubliques sur la question du handicap et sur les voies et moyens d'exécuter leur PTA,
- Continuer à renforcer les capacités techniques des cadres de l'ANPH pour une meilleure efficacité des actions de l'agence,
- Faire appliquer les décrets sur l'emploi des PH dans les administrations publiques afin de montrer l'exemple aux entreprises privées.

## 2. Au niveau opérationnel

- Planifier avec chaque partenaire sectoriel les activités réalisables, prioritaires et idoines du plan d'action à réaliser pour les années 2024-2025,
- Mettre en place un dispositif simple mais efficace de suivi-évaluation de la SNH au niveau de chaque ministère avec une fréquence de mise à jour régulière (trimestrielle par exemple),
- Mobiliser à temps les moyens financiers nécessaires pour la réalisation des activités du plan d'action (financement public, PTF, etc)

## 2. Au niveau opérationnel (suite)

- Adopter une approche intégrée (multidimensionnelle) du handicap pour permettre une meilleure collaboration intersectorielle;
- Intégrer systématiquement dans tous les projets/programmes financés par des partenaires au développement la prise en compte des besoins des PH
- Renforcer les actions en faveur des PH dans les régions de l'intérieur
- Renforcer les programmes d'auto emploi et d'activités entrepreneuriales pour les jeunes et les femmes handicapées (autonomisation), etc.

# 3. Au niveau communicationnel

- Mettre en place un large programme de sensibilisation via les mass médias (radio, télévision, réseaux sociaux) sur la question du handicap et les droits des PH: élaboration d'une stratégie de sensibilisation sur le handicap
- Mettre en place des dispositifs de reconnaissance pour les entités publiques et privées qui ont accompli des actions structurantes dans le domaine du handicap
- Former et appuyer les associations des PH à être des vecteurs de sensibilisation au sein des familles, des communautés et des PH
- Valoriser la réussite des PH pour en faire des role model pour leur pairs

# VI. Les prochaines étapes de la revue à mi-parcours

# 1. Organisation de colloques thématiques

- Du 27 au 30 novembre, l'ANPH organise des colloques thématiques avec les ministères, les OSCs, le secteur privé, les partenaires techniques et financiers autour des activités suivantes:
  - **Le 27 novembre :**
    - Présentation des réalisations de l'ANPH
    - Présentation du diagnostic synthétique de la revue à mi-parcours de la SNH
  - **Le 28 novembre :** Présentation et discussions avec les acteurs et parties prenantes sur le diagnostic réalisé par IRICA par pilier : Education, Santé, Emploi, Protection sociale, transversal (genre, développement local, société civile, etc)
  - **Le 29 novembre :** exercice de planification participative avec chaque département sectoriel, les OSCs, les élus locaux, les parlementaires, les partenaires au développement des activités du plan d'action pour les années 2024/2025
  - **Le 30 novembre:** Synthèse du diagnostic, du plan d'action amélioré et des recommandations en présence des hauts responsables gouvernementaux



## 2. Elaboration de la synthèse de la revue à mi-parcours

- Après les colloques thématiques, IRICA va produire un document de synthèse récapitulant les résultats des différentes consultations et contributions des parties prenantes au diagnostic et au plan d'action de la SNH ainsi que les défis et les recommandations;

# 3. Finalisation du plan d'action pour 2024/2025

- A partir des activités identifiées par les partenaires sectoriels, associatifs et privés de l'ANPH, IRICA va soutenir l'agence:
  - Dans la mise à jour du plan d'action de la SNH pour les années restantes (**avant fin décembre 2023**).

# Des questions? Commentaires?



Merci pour votre attention